



CAP 11/02

CAP de mutation géomètres du 14 avril

Déclaration liminaire

La CFDT émet la proposition de mettre en place un parrainage des mouvements de mutation. En cette année 2002, il paraît judicieux de retenir le nom de Victor HUGO. En effet, ce grand homme a beaucoup voyagé au cœur de l'hexagone, et a connu l'exil. Comme lui, nombre de nos collègues, ressentent cet éloignement prolongé comme un état de non-droit.

Tous ceux qui attendent leur mutation sont les victimes du niveau insuffisant des effectifs. Il en est de même pour les collègues qui espèrent vainement voir les postes vacants de leurs départements occupés. La CFDT a beau dénoncer régulièrement cette situation, rien n'y fait.

La Direction Générale reste sourde. L'indigence du niveau de recrutement continue d'aggraver les conséquences des suppressions d'emploi successives, de la non-compensation de l'ARTT, et de l'absence d'anticipation des départs en retraite. Faut-il appuyer là où cela fait mal en écrivant l'équation du déficit minimum : 7 promotions de B en A plus 16 départs en retraite, c'est très différent de 10 pauvres nouveaux techniciens-géomètres affectés cette année. Pour corser le tableau, puisque à ce niveau la moindre unité compte, il faut aussi tancer l'administration pour son imprévoyance de cigale n'ayant même pas prévu la moindre liste complémentaire lors des dernières sélections. (Nous savons d'ores et déjà qu'un des agents de la nouvelle promotion n'a pas rejoint l'école et ne sera pas remplacé).

Lors des CAP de mutations éclatent au grand jour les carences affectant les services. En effet, bien qu'aucun bilan des PATD n'ait encore été fait à ce jour, malgré les demandes des Organisations Syndicales, les informations dont nous disposons dessinent déjà le contour du manque d'ambition sous-tendant les choix effectués dans certaines DSF. La priorité concernant le rattrapage du plan écrase de tout son poids les besoins en remaniement. Faut-il pour autant jeter la pierre aux directeurs en manque de personnel ?

Le lien entre les objectifs en matière de plan et le recrutement des manœuvres obligent une nouvelle fois à reposer la question de leur statut. Pour la CFDT la seule solution est dans le recours à des agents titulaires. Mais le problème immédiat repose sur les injustices liées aux conditions d'embauche. Les accords signés par la CFDT dans le cadre de la nouvelle convention UNEDIC comportent une clause censée améliorer les conditions d'indemnisation des emplois précaires par l'allongement de la période de référence qui passe à 18 mois au lieu de 8 mois. L'Administration retourne cette avancée contre les intermittents du cadastre en ne modifiant pas la règle officieuse des fatidiques 58 jours. A trop vouloir se prémunir contre le risque du paiement d'éventuelles indemnités de chômage, le Ministère des Finances, représentant de l'ETAT, en montre une face fort laide. Celle-ci consiste à imposer au secteur privé des règles qu'elle ne se donne pas les moyens d'appliquer.

Heureusement, nos collègues du bureau H1 continuent, contre vents et marées, à assurer leur tâche avec disponibilité, amabilité, dans un souci constant de ne pas aggraver la vie des agents. Nous les en remercions une nouvelle fois.